



بورصة تونس  
BOURSE DE TUNIS

# BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 5331

Vendredi 04 Mai 2012

<http://www.bvmt.com.tn>

**TUNINDEX : 5 066.84**

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes  
Base 1 000 le 31/12/1997)

**VARIATION DU JOUR : - 0,18%**

**VARIATION SUR L'ANNEE : + 7,30%**

**TUNINDEX20 : 1 989.08**

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes  
Base 1 000 le 31/12/2006)

**VARIATION DU JOUR : - 0,07%**

**VARIATION SUR L'ANNEE : + 5,89%**

## LES INDICES SECTORIELS \* (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIETES FINANCIERES	3 352,93	-0,12%	2,38%
8300	INDICE DES BANQUES	2 973,53	-0,12%	1,96%
8500	INDICE DES ASSURANCES	10 403,22	0,05%	9,06%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	5 430,69	-0,26%	1,25%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	4 036,53	-0,68%	21,98%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	5 813,42	-0,74%	24,66%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	3 163,91	0,13%	25,38%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTIERS	2 967,42	-3,28%	22,33%
3500	INDICE AGRO-ALIMENTAIRE ET BOISSONS	3 243,73	0,60%	24,68%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	2 053,89	-0,49%	3,01%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1 450,56	-0,84%	1,98%
1000	INDICE MATERIAUX DE BASE	2 723,95	0,09%	2,80%

## COTATION ELECTRONIQUE

### COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	2	5,800	14-04-2010	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	36,510	36,150	36,800	36,990	36,000		
2	1	0,600	27-06-2011	SFBT - Société Frigorifique et Brasserie de Tunis	17,650	17,700	17,800	17,800	17,510		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	1,650	1,650	1,650	1,670	1,630		
4	1	0,420	27-04-2011	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	8,190						
5	5	0,400	10-07-2003	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	17,390	17,300	17,190	17,300	17,000		
6	10	2,000	04-07-2011	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	72,440	71,000	72,100	72,450	71,000		
7	5	0,650	18-06-2010	BH - Banque de l'Habitat	18,000	18,500	18,100	18,500	17,800		
8	5	0,850	07-06-2011	TL - Tunisie Leasing	27,480	27,400	27,300	27,400	27,120		
9	1	0,240	01-07-2011	BT - Banque de Tunisie	11,320	11,320	11,350	11,350	11,320		
10	5	0,450	28-06-2010	STB - Société Tunisienne de Banque	9,800	9,840	9,940	9,940	9,760		
11	5	0,400	12-09-2011	BNA - Banque Nationale Agricole	11,650	11,560	11,500	11,560	11,500		
12	10	1,400	24-06-2011	AMEN BANK	75,010	75,980	76,050	76,980	75,980		
13	1	0,220	20-06-2011	ATB - Arab Tunisian Bank	6,200	6,300	6,120	6,300	6,120		
14	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	19,270	19,000	19,270	19,270	19,000		
15	5	1,500	08-07-2011	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	76,990	76,990	76,990	77,000	76,000		
16	1	1,000	30-06-2011	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	10,700	11,000	10,980	11,000	10,700		
17	5	0,750	02-06-2011	CIL - Compagnie Internationale de leasing	18,260	17,990	18,000	18,000	17,730		
18	1	0,200	15-07-2011	ATL - Arab Tunisian Lease	5,100	4,970	5,100	5,100	4,950		
19	1	0,160	11-07-2011	PGH - Poulina Group Holding	8,660	8,600	8,680	8,700	8,600		
20	10	1,800	04-07-2011	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	167,900	167,000	167,010	167,800	167,000		
21	5	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	173,500	173,500	174,000	174,500	173,500		
22	5	0,400	08-07-2011	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	8,350	8,490	8,250	8,490	8,240		
23	5	0,700	19-05-2011	SALIM - Société d'Assurances SALIM	29,000	28,990	29,700	29,700	28,990		
24	1	0,250	27-06-2011	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	11,080	11,010	11,570	11,570	11,000		
25	1	0,020	01-08-2011	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,050	1,050	1,060	1,060	1,040		
26	1	0,070	15-06-2011	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	4,560	4,490	4,540	4,550	4,490		
27	5	0,500	15-07-2010	ELECTROSTAR	13,790	13,500	13,830	13,840	13,500		
28	5	0,400	01-07-2011	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	18,970	19,000	18,900	19,000	18,880		
29	5	0,350	02-05-2011	MODERN LEASING	9,250	9,250	9,290	9,340	9,120		
30	1	0,050	01-07-2009	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	3,020	3,020	2,940	3,020	2,940		
31	1	0,150	15-07-2011	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	9,820	9,700	9,380	9,980	9,380	B	9,230
32	1	0,370	02-06-2011	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	11,030	10,980	10,900	11,000	10,900		
33	1	0,150	22-07-2011	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	3,760	3,760	3,730	3,760	3,730		
34	5	0,500	15-07-2011	EL WIFACK Leasing	19,650	19,120	19,600	19,600	19,120		
35	1	0,280	06-06-2011	Société ESSOUKNA	11,550	11,550	11,660	11,700	11,510		
36	1	0,200	08-06-2011	ADWYA - Société Adwya	8,680	8,700	8,800	8,900	8,450		
37	1	0,250	15-06-2011	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	6,510	6,510	6,520	6,520	6,470		
38	1	0,060	24-10-2011	SOPAT - Société de Production Agricole Teboula	3,990	3,980	3,900	3,990	3,890		
39	1	0,860	05-07-2011	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	13,190	13,180	12,600	13,180	12,590		
40	1	0,060	28-06-2011	Société Les Ciments de Bizerte	8,400	8,410	8,430	8,430	8,410		
41	5	0,375	15-07-2011	TUNIS RE - Société Tunisienne de Réassurance	11,200	11,190	11,180	11,190	11,000		
42	1	0,250	01-08-2011	ENNAKL Automobiles	10,750	10,800	10,730	10,800	10,670		
43	1	0,350	2010	Telnet Holding	9,300	9,300	9,240	9,300	9,100		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
44	20	1,800	27-09-2011	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	30,000	30,000	30,000		
45	25	10,500	15-06-2011	Air Liquide Tunisie	390,000	390,000	390,000		
46	5	0,825	17-06-2011	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	49,000	49,400	49,000		
47	10	2,000	24-04-2012	Placements de Tunisie - SICAF	42,670				
48	5	1,600	01-06-2011	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	77,000	78,000	78,000		
49	10	2,500	26-08-2011	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	33,500				
50	4	0,300	01-07-1998	TL - Tunisie Lait - S.A.	4,710	4,900	4,710		
51	10	2,250	14-05-2007	ALKIMIA - Société Chimique	27,100				
52	10	0,600	01-07-2004	TJL - Attijari Leasing	39,790				
53	5	0,500	29-07-2011	STEQ - Société Tunisienne d'Equiment	8,900	9,150	9,150	H	9,300
54	5	0,200	18-07-2011	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	13,200				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

\* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».

NB : Les valeurs ci-après ont procédé à une division de la valeur nominale : **MONOPRIX (10 à 2), SOTETEL (10 à 5).**

BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS S.A. CREEE EN APPLICATION DE LA LOI N°94-117 DU 14/11/94, PORTANT REORGANISATION DU MARCHÉ FINANCIER.

Siège Social : Les Jardins du Lac, 1053 Les Berges du Lac II - Tunis Tél. : 71 197 910. Fax : 71 197 903. - R.C. : B4771995.

# COTATION ELECTRONIQUE

## COTE DE LA BOURSE : MARCHE ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 51 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
55				Société SERVICOM	12,200	12,060	12,190	12,200	11,980		
56				Société Carthage Cement	4,080	4,080	4,030	4,090	3,960		
57				Société HEXABYTE	8,800	8,990	8,700	8,990	8,590		

## COTE DE LA BOURSE : GROUPE SPECIAL 99

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 99 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
58	3	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries Pneumatiques	2,380	2,320	2,320		

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

Ce groupe est réservé aux sociétés cotées qui sont affectées par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation ou de compromettre le bon fonctionnement du marché.

## COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS			DERNIERE ECHEANCE	ECHEANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
										INDICATEUR	SEUIL EN %
<b>LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - BTA</b>											
59	BTA 12ANS 8,25% JUILLET 2014	V. F. :	1 000 Dinars	B0714	09-07-2014	08-07-2011	107,150				
60	BTA 10ANS 7,5% AVRIL 2014	V. F. :	1 000 Dinars	B0414	14-04-2014	13-04-2012	105,400				
61	BTA 10ANS 7% FEVRIER 2015	V. F. :	1 000 Dinars	B0215	09-02-2015	09-02-2012	102,500				
62	BTA 7ANS 6,1% OCTOBRE 2013	V. F. :	1 000 Dinars	B1013	11-10-2013	11-10-2011	102,000				
63	BTZ 10ANS OCTOBRE 2016	V. F. :	1 000 Dinars	Z1016	11-10-2016	-	72,680				
64	BTA 15ANS 6,9% MAI 2022	V. F. :	1 000 Dinars	B0522	09-05-2022	09-05-2011	105,100				
65	BTA 10ANS 6,75% JUILLET 2017	V. F. :	1 000 Dinars	B0717	11-07-2017	11-07-2011	103,640				
66	BTA ZC DECEMBRE 2018	V. F. :	1 000 Dinars	Z1218	10-12-2018	-	66,760				
67	BTA 4ANS 5% MARS 2013	V. F. :	1 000 Dinars	B0313	11-03-2013	09-03-2012	100,000				
68	BTA 7ANS 5,25% MARS 2016	V. F. :	1 000 Dinars	B0316	11-03-2016	09-03-2012	103,500				
69	BTA 10ANS 5,5% MARS 2019	V. F. :	1 000 Dinars	B0319	11-03-2019	09-03-2012	97,600				
70	BTA 12ANS 5,6% AOUT 2022	V. F. :	1 000 Dinars	B0822	11-08-2022	11-08-2011	96,000				
71	BTA 4ANS 5,0% OCTOBRE 2015	V. F. :	1 000 Dinars	B1015	12-10-2015		100,000				
72	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2018	V. F. :	1 000 Dinars	B1018	12-10-2018		100,000				
<b>LES EMPRUNTS</b>											
73	BTE	EO BTE 2009	10ans AP à 5,25% j. 15/09	BTE9	15-09-2019	15-09-2011	100,000				
74		EO BTE 2010	Catégorie A Fixe 10ans AP à 5,20% j. 17/09	BE10F	17-09-2020	17-09-2011	100,000				
75		EO BTE 2010	Catégorie A Variable 10ans AP à TMM+0,70% j. 17/09	BE10V	17-09-2020	17-09-2011	100,000				
76		EO BTE 2010	Catégorie B 20ans AP à 5,85% j. 17/09	BE10B	17-09-2030	17-09-2011	100,000				
77		EO BTE 2011	Fixe 20ans AP à 6,25% j. 17/09	BE11F	09-02-2032		100,000				
78		EO BTE 2011	Variable 7ans AP à TMM+1,30% 2 ans de franchise j. 09/02	BE11V	09-02-2019		100,000				
79	ATTIJARI BANK	EO ATTIJARI BANK 2010	7ans AP à TMM+0,6% j. 09/02	TJB10	11-01-2018	11-01-2012	100,000				
80	BH	EO Subordonné BH 2007	7ans AP à TMM+1,2% 2 ans de franchise j. 07/12	BH7S	07-12-2014	07-12-2011	99,910				
81		EO BH 2009	Catégorie A 15ans AP à TMM+0,8% 2 ans de franchise j. 31/12	BH9A	31-12-2024	31-12-2011	100,000				
82		EO BH 2009	Catégorie B 15ans AP à 5,3% 2 ans de franchise j. 31/12	BH9B	31-12-2024	31-12-2011	100,000				
83	TUNISIE	EO TUNISIE LEASING Subordonné 2007	5ans AP à 7% j. 31/07	TS7F	31-07-2012	31-07-2011	100,000				
84	LEASING	EO TUNISIE LEASING Subordonné 2007	5ans AP TMM+1,375% j. 31/07	TS7V	31-07-2012	31-07-2011	100,000				
85		EO TUNISIE LEASING 2007/1	5ans AP à 6,5% j. 27/12	TL71F	27-12-2012	27-12-2011	100,000				
86		EO TUNISIE LEASING 2007/1	5ans AP TMM+1,0% j. 27/12	TL71V	27-12-2012	27-12-2011	100,000				
87		EO TUNISIE LEASING 2007/2	5ans AP à 6,5% j. 28/01	TL72F	28-01-2013	28-01-2012	100,000				
88		EO TUNISIE LEASING 2007/2	5ans AP TMM+1,0% j. 28/01	TL72V	28-01-2013	28-01-2012	100,000				
89		EO TUNISIE LEASING 2008/1	5ans AP à 6,5% j. 30/06	TL81F	30-06-2013	30-06-2011	100,000				
90		EO TUNISIE LEASING 2008/1	5ans AP TMM+1,0% j. 30/06	TL81V	30-06-2013	30-06-2011	100,000				
91		EO TUNISIE LEASING 2008/2	5ans AP à 6,5% j. 27/11	TL82F	27-11-2013	27-11-2011	102,200				
92		EO TUNISIE LEASING 2008/2	5ans AP TMM+1,0% j. 27/11	TL82V	27-11-2013	27-11-2011	100,000				
93		EO TUNISIE LEASING 2008/3	5ans AP à 6,5% j. 27/01	TL83F	27-01-2014	27-01-2012	100,000				
94		EO TUNISIE LEASING 2008/3	5ans AP TMM+1,0% j. 27/01	TL83V	27-01-2014	27-01-2012	100,000				
95		EO TUNISIE LEASING 2009/1	Fixe 5ans AP à 6,5% j. 02/03	TL91F	02-03-2014	02-03-2012	100,000				
96		EO TUNISIE LEASING 2009/1	Variable Sans AP TMM+1,0% j. 02/03	TL91V	02-03-2014	02-03-2012	100,000				
97		EO TUNISIE LEASING 2009	Subordonné Fixe Sans AP à 5,65% j. 25/09	TL95F	25-09-2014	25-09-2011	100,000				
98		EO TUNISIE LEASING 2009	Subordonné Variable Sans AP TMM+1,25% j. 25/09	TL95V	25-09-2014	25-09-2011	100,000				
99		EO TUNISIE LEASING 2009/2	Fixe 5ans AP à 5,125% j. 29/03	TL92F	29-03-2015	29-03-2012	100,000				
100		EO TUNISIE LEASING 2009/2	Variable Sans AP TMM+0,625% j. 29/03	TL92V	29-03-2015	29-03-2012	100,000				
101		EO TUNISIE LEASING 2010/1	Fixe 5ans AP à 5,125% j. 01/06	T101F	01-06-2015	01-06-2011	100,000				
102		EO TUNISIE LEASING 2010/1	Variable Sans AP TMM+0,625% j. 01/06	T101V	01-06-2015	01-06-2011	100,000				
103		EO TUNISIE LEASING 2010/2	Fixe 5ans AP à 5,375% j. 17/11	TL10F	17-11-2015	17-11-2011	100,000				
104		EO TUNISIE LEASING 2010/2	Variable Sans AP TMM+0,75% j. 17/11	TL10V	17-11-2015	17-11-2011	100,000				
105		EO TUNISIE LEASING 2010	Subordonné Fixe Sans AP à 5,7% j. 28/02	T105F	28-02-2016	28-02-2012	100,000				
106		EO TUNISIE LEASING 2010	Subordonné Variable Sans AP TMM+1,10% j. 28/02	T105V	28-02-2016	28-02-2012	100,000				
107		EO TUNISIE LEASING 2011/1	Fixe 5ans AP à 5,75% j. 10/06	T111F	10-06-2016		100,000				
108		EO TUNISIE LEASING 2011/1	Variable Sans AP TMM+0,90% j. 10/06	T111V	10-06-2016		100,000				
109		EO TUNISIE LEASING 2011/2	Fixe 5ans AP à 5,95% j. 29/10	T112F	29-10-2016		100,000				
110		EO TUNISIE LEASING 2011/2	Variable Sans AP TMM+1,25% j. 29/10	T112V	29-10-2016		100,000				
111		EO TUNISIE LEASING 2011/3	Fixe 5ans AP à 5,85% j. 29/01	T113F	29-01-2017		100,000				
112		EO TUNISIE LEASING 2011/3	Variable Sans AP TMM+1,35% j. 29/01	T113V	29-01-2017		100,000				
113	STB	EO STB 2008-1	Catégorie B 16ans AP à TMM+1,5% j. 15/05	STB8B	15-05-2024	15-05-2011	100,000				
114		EO STB 2008-1	Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 15/05	STB8C	15-05-2028	15-05-2011	100,000				
115		EO STB 2008-1	Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 15/05	STB8D	15-05-2033	15-05-2011	100,000				
116		EO STB 2008-2	16ans AP à 6,5% j. 18/02	STB82	18-02-2025	18-02-2012	101,760				
117		EO STB- 2010/1	Catégorie A 10ans AP à TMM+0,70% j. 23/03	SB10A	23-03-2020	23-03-2012	100,000				
118		EO STB- 2010/1	Catégorie B 15ans AP à 5,30% j. 23/03	SB10B	23-03-2025	23-03-2012	100,000				
119		EO STB Subordonné 2011	Fixe 7ans AP à 6,1% j. 27/01	SB11F	27-01-2019		100,000				
120		EO STB Subordonné 2011	Variable 10ans AP à TMM+1,3% j. 27/01	SB11V	27-01-2022		100,000				
121	BNA	EO Subordonné BNA 2009	15ans AP à 5,4% j. 07/04	BNA9S	07-04-2024	07-04-2012	100,000				
122	AMEN BANK	EO AMEN BANK 2006	10ans AP à TMM+1% j. 29/01	0AB6	29-01-2017	29-01-2012	100,000				
123		EO AMEN BANK Subordonné 2008	Catégorie A 15ans AP à 6,5% j. 21/05	ABS8A	21-05-2023	21-05-2011	100,000				
124		EO AMEN BANK Subordonné 2008	Catégorie B 20ans AP à 7% j. 21/05	ABS8B	21-05-2028	21-05-2011	100,000				
125		EO AMEN BANK Subordonné 2009	Fixe 15ans AP à 5,45% j. 30/09	ABS9F	30-09-2024	30-09-2011	100,000				
126		EO AMEN BANK Subordonné 2009	Variable 15ans AP à TMM+0,85% j. 30/09	ABS9V	30-09-2024	30-09-2011	100,000				
127		EO AMEN BANK Subordonné 2010	Variable 15ans AP TMM+0,85% j. 31/08	AB82S	31-08-2025	31-08-2011	100,000				
128		EO AMEN BANK Subordonné 2011/1	Fixe 10ans AP à 6,1% j. 26/09	A111F	26-09-2021		100,000				
129		EO AMEN BANK Subordonné 2011/1	Variable 10ans AP à TMM+1% j. 26/09	A111V	26-09-2021		100,000				
130	ATB	EO ATB- 2007	Catégorie A 10ans AP à TMM+0,75% j. 25/05	ATB7A	25-05-2017	25-05-2011	100,000				
131		EO ATB- 2007	Catégorie B 16ans AP à TMM+1,25% j. 25/05	ATB7B	25-05-2023	25-05-2011	100,000				
132		EO ATB- 2007	Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 25/05	ATB7C	25-05-2027	25-05-2011	100,000				
133		EO ATB- 2007	Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 25/05	ATB7D	25-05-2032	25-05-2011	99,300				
134		EO Subordonné ATB- 2009	Tr. A LigneA1 7ans AP à TMM+0,5% 2 ans de franchise j. 20/05	ATBA1	20-05-2016	20-05-2011	100,000				
135		EO Subordonné ATB- 2009	Tr. A LigneA2 10ans AP à TMM+0,75% 2 ans de franchise j. 20/05	ATBA2	20-05-2019	20-05-2011	100,000				

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS			DERNIERE	ECHEANCE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
				ECHEANCE	PRECEDENTE					INDICATEUR	SEUIL EN %
<b>LES EMPRUNTS - SUITE</b>											
144	CIL	EO CIL 2005 / 1 7ans AP à 7% 2ans de franchise j. 14/10	CL51F	14-10-2012	14-10-2011	100,000					
145		EO CIL 2005 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 14/10	CL51V	14-10-2012	14-10-2011	100,000					
146		EO CIL 2007 / 1 Sans AP à 6,5% j. 11/01	CL71F	11-01-2013	11-01-2012	100,000					
147		EO CIL 2007 / 1 5ans AP à TMM+1,25% j. 11/01	CL71V	11-01-2013	11-01-2012	100,000					
148		EO CIL 2007 / 2 5ans AP à 6,5% j. 22/02	CL72F	22-02-2013	22-02-2012	100,000					
149		EO CIL 2007 / 2 5ans AP à TMM+1,25% j. 22/02	CL72V	22-02-2013	22-02-2012	100,000					
150		EO CIL 2008 / 1 5ans AP à 6,5% j. 29/08	CL81F	29-08-2013	29-08-2011	100,000					
151		EO CIL 2008 / 1 5ans AP à TMM+1,25% j. 29/08	CL81V	29-08-2013	29-08-2011	100,000					
152		EO Subordonné CIL Fixe 10ans AP à 7,25% 5 ans de franchise j. 15/01	CL85F	15-01-2019	15-01-2012	100,000					
153		EO Subordonné CIL Variable 10ans AP à TMM+1,5% 5 ans de franchise j. 15/01	CL85V	15-01-2019	15-01-2012	100,000					
154		EO CIL 2009 / 1 Fixe Sans AP à 5,5% j. 20/07	CL91F	20-07-2014	20-07-2011	100,000					
155		EO CIL 2009 / 1 Variable Sans AP à TMM+1% j. 20/07	CL91V	20-07-2014	20-07-2011	100,000					
156		EO CIL 2009 / 2 Fixe Sans AP à 5,375% j. 15/09	CL92F	15-09-2014	15-09-2011	100,000					
157		EO CIL 2009 / 2 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 15/09	CL92V	15-09-2014	15-09-2011	101,120					
158		EO CIL 2009 / 3 Fixe Sans AP à 5,25% j. 29/01	CL93F	29-01-2015	29-01-2012	100,000					
159		EO CIL 2009 / 3 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 29/01	CL93V	29-01-2015	29-01-2012	100,000					
160		EO CIL 2010 / 1 Fixe Sans AP à 5,25% j. 30/07	C101F	30-07-2015	30-07-2011	100,000					
161		EO CIL 2010 / 1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 30/07	C101V	30-07-2015	30-07-2011	100,000					
162		EO CIL 2010 / 2 Fixe Sans AP à 5,375% j. 03/11	CL02F	03-11-2015	03-11-2011	100,000					
163		EO CIL 2010 / 2 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 03/11	CL02V	03-11-2015	03-11-2011	100,000					
164		EO CIL 2011 / 1 Fixe Sans AP à 5,5% j. 15/02	CL11F	15-02-2016		100,000					
165		EO CIL 2011 / 1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 15/02	CL11V	15-02-2016		100,000					
166	BTKD	EO BTK 2009 Catégorie A 7ans AP à TMM+0,50% j. 26/02	BTK9A	26-02-2017	26-02-2012	100,000					
167		EO BTK 2009 Catégorie B 10ans AP à TMM+0,70% j. 26/02	BTK9B	26-02-2020	26-02-2012	100,000					
168		EO BTK 2009 Catégorie C 15ans AP à TMM+0,80% j. 26/02	BTK9C	26-02-2025	26-02-2012	100,000					
169		EO BTK 2009 Catégorie D 20ans AP à 5,85% j. 26/02	BTK9D	26-02-2030	26-02-2012	100,000					
170	ATL	EO ATL 2006 / 1 7ans AP à 6,5% % 2 ans de franchise j. 15/06	ATL61	15-06-2013	15-06-2011	100,010					
171		EO ATL 2007-1 Fixe Sans AP à 6,5% j. 31/08	AT7F1	31-08-2012	31-08-2011	100,000					
172		EO ATL 2007-1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 31/08	AT7V1	31-08-2012	31-08-2011	100,000					
173		EO ATL 2008 Subordonné Fixe 10ans AP à 7% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8F	22-08-2018	22-08-2011	100,000					
174		EO ATL 2008 Subordonné Variable 10ans AP à TMM+ 1,5% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8V	22-08-2018	22-08-2011	100,000					
175		EO ATL 2008-1 Fixe Sans AP à 6,5% j. 30/05	AT81F	30-05-2013	30-05-2011	100,000					
176		EO ATL 2008-1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 30/05	AT81V	30-05-2013	30-05-2011	100,000					
177		EO ATL 2009 Sans AP à 5,5% j. 05/05	ATL9	05-05-2014	05-05-2011	100,000					
178		EO ATL 2009-2 Fixe 7ans AP à 5,25% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92F	25-09-2016	25-09-2011	100,000					
179		EO ATL 2009-2 Variable 7ans AP à TMM+0,75% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92V	25-09-2016	25-09-2011	100,000					
180		EO ATL 2009-3 Fixe Sans AP à 5,125% j. 30/12	AT93F	30-12-2014	30-12-2011	100,000					
181		EO ATL 2009-3 Variable Sans AP à TMM+0,625% j. 30/12	AT93V	30-12-2014	30-12-2011	100,000					
182		EO ATL 2010-1 Fixe Sans AP à 5,25% j. 09/08	AT01F	09-08-2015	09-08-2011	100,000					
183		EO ATL 2010-1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 09/08	AT01V	09-08-2015	09-08-2011	100,000					
184		EO ATL 2010-2 Fixe 7ans AP à 5,5% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02F	30-12-2017		100,000					
185		EO ATL 2010-2 Variable 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02V	30-12-2017		100,000					
186		EO ATL 2011 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 13/02	ATL11	13-02-2019		99,990					
187	UTL	EO UTL 2005/1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 30/09	OUTL5	30-09-2012	30-09-2011	100,000					
188	Meublalex	EO Meublalex 2008 Tr A 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8A	28-08-2016	28-08-2011	100,000					
189		EO Meublalex 2008 Tr B 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8B	28-08-2016	28-08-2011	100,000					
190		EO Meublalex 2008 Tr C 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8C	28-08-2016	28-08-2011	100,000					
191		EO Meublalex 2008 Tr D 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8D	28-08-2016	28-08-2011	100,000					
192		EO Meublalex 2008 Tr E 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8E	28-08-2016	28-08-2011	100,000					
193		EO Meublalex 2008 Tr F 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8F	28-08-2016	28-08-2011	100,000					
194		EO Meublalex 2008 Tr G 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8G	28-08-2016	28-08-2011	100,000					
195	ATTIJARI	EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Fixe Sans IF à 5,5% j. 25/01	TJL9F	25-01-2015	25-01-2012	100,000					
196	LEASING	EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Variable Sans IF à TMM+1,0% j. 25/01	TJL9V	25-01-2015	25-01-2012	100,000					
197		EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Fixe Sans AP à 5,3% j. 15/09	JL01F	15-09-2015	15-09-2011	100,000					
198		EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Variable Sans AP à TMM+1,0% j. 15/09	JL01V	15-09-2015	15-09-2011	100,000					
199		EO ATTIJARI LEASING 2011 Sans AP à 6,0% j. 13/01	TJL11	13-01-2017		99,990					
200	AIL	EO AIL 2007 5ans AP 6,875% j. 17/12	AIL7	17-12-2012	17-12-2011	100,000					
201		EO AIL 2008 5ans AP 6,5% j. 30/09	OAIL8	30-09-2013	30-09-2011	100,000					
202		EO AIL 2009 / 1 5ans AP 6,5% j. 23/02	AIL91	23-02-2014	23-02-2012	100,000					
203		EO AIL 2010 / 1 5ans AP 5,25% j. 08/04	AIL01	08-04-2015	08-04-2012	100,000					
204		EO AIL 2011 / 1 5ans AP 5,75% j. 28/04	AIL11	28-04-2016		100,000					
205	PANOBOIS	EO PANOBOIS 2007 Tr. A Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7A	10-04-2015	10-04-2012	100,000					
206		EO PANOBOIS 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7B	10-04-2015	10-04-2012	100,000					
207		EO PANOBOIS 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7C	10-04-2015	10-04-2012	100,000					
208	UNION DE	EO UNIFACTOR 2008 Fixe 5ans AP à 6,5% j. Le 14/03	OUF8F	14-03-2013	14-03-2012	100,020					
209	FACTORING	EO UNIFACTOR 2008 Variable 5ans AP à TMM+1% j. Le 14/03	OUF8V	14-03-2013	14-03-2012	100,000					
210		EO UNIFACTOR 2010 Fixe 5ans AP à 5,5% j. Le 04/02	UF10F	04-02-2016	04-02-2012	100,000					
211		EO UNIFACTOR 2010 Variable 5ans AP à TMM+1% j. Le 04/02	UF10V	04-02-2016	04-02-2012	100,000					
212	EL WIFACK	EO EL WIFACK LEASING 2010 Fixe 5ans AP à 5,45% j. 10/01	ELW10	10-01-2016	10-01-2012	100,000					
213	LEASING	EO EL WIFACK LEASING 2010 Variable 5ans AP à TMM+0,775% j. 10/01	ELW1V	10-01-2016	10-01-2012	100,000					
214	Sté Hôtelière	EO Mouradi Palace 2005 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 30/06	OMR5A	30-06-2013	30-06-2011	100,000					
215	Mouradi Golf	EO Mouradi Palace 2005 Tr. B Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 30/06	OMR5B	30-06-2013	30-06-2011	100,000					
216	Sté Touristique	EO STM 2007 Tr. A Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7A	21-09-2014	21-09-2011	100,000					
217	El Mouradi	EO STM 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7B	21-09-2014	21-09-2011	100,000					
218	-STM-	EO STM 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7C	21-09-2014	21-09-2011	100,000					
219		EO STM 2007 Tr. D Gar. STB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7D	21-09-2014	21-09-2011	100,000					
220		EO STM 2007 Tr. E Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7E	21-09-2014	21-09-2011	100,000					
221	Hannibal Lease	EO HL 2008-1 Fixe 5ans AP à 6,9% j. 12/05	HL81F	12-05-2013	12-05-2011	100,000					
222		EO HL 2008-1 Variable Sans AP à TMM+1,65% j. 12/05	HL81V	12-05-2013	12-05-2011	100,000					
223		EO HL 2009-1 Fixe 5ans AP à 5,75% j. 07/08	HL91F	07-08-2014	07-08-2011	100,000					
224		EO HL 2009-1 Variable Sans AP à TMM+1,5% j. 07/08	HL91V	07-08-2014	07-08-2011	100,000					
225		EO HL 2009-2 Fixe 5ans AP à 5,5% j. 25/09	HL92F	25-09-2014	25-09-2011	100,000					
226		EO HL 2009-2 Variable Sans AP à TMM+1% j. 25/09	HL92V	25-09-2014	25-09-2011	100,000					
227		EO HL 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 18/06	HL01F	18-06-2015	18-06-2011	100,000					
228		EO HL 2010-1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 18/06	HL01V	18-06-2015	18-06-2011	100,000					
229		EO HL 2010-2 Fixe 5ans AP à 5,45% j. 26/11	HL02F	26-11-2015	26-11-2011	100,000					
230		EO HL 2010-2 Variable Sans AP à TMM+0,775% j. 26									

# COTATION ELECTRONIQUE

## COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
246				MONOPRIX (da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	8,400				
247				MONOPRIX (da. 1/2. 10/06/2011 - MNP11)	18,260				
248				SFBT (da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	11,910				
249				SFBT (da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	8,930				
250				SFBT (da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	20,840				
251				SFBT (da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	13,900				
252				SFBT (da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	2,140				
253				SFBT (da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	1,800				
254				SFBT (da. 5 / 56. 12/05/2010 - SFB10)	1,820	1,310	1,310		
255				SFBT (da. 5 / 61. 30/03/2011 - SFB11)	1,500	1,120	1,120		
256				TUNISAIR (da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	2,720				
257				TUNISAIR (da. 1/10. cp. 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,320				
258				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,290				
259				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,270				
260				TUNISAIR (da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,240				
261				TUNISAIR (da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,110				
262				TUNISAIR (da. 1/5. 01/09/2008 - TAI08)	0,370				
263				TUNISAIR (da. 1/11. 17/07/2009 - TAI09)	0,150	0,010	0,010		
264				SPDIT (da. 1/24. 03/05/2012 - SPD12)	0,340	0,390	0,390		
265				ATTIJARI BANK (da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TJADA)	1,090				
266				ATTIJARI BANK (da. 1/25. cp. 39. 01/09/1997 - TJA39)	0,700				
267				BIAT (da. 4/60. cp. 32. 16/02/1998 - BIA32)	5,520				
268				BIAT (da. 1/24. cp. 36. 31/12/1999 - BIA36)	3,310				
269				BH (da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	1,240				
270				BH (da. 1/20. cp. 12. 15/09/1999 - BH12)	1,120				
271				BH (da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	0,860				
272				BH (da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	1,300				
273				Tunisie Leasing (da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	3,580				
274				Tunisie Leasing (da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	13,590				
275				Tunisie Leasing (da. 1/5. 02/12/2002 - TLS02)	9,060				
276				Tunisie Leasing (da. 1/6. 18/12/2003 - TLS03)	6,470				
277				Tunisie Leasing (da. 1/7. 06/12/2004 - TLS04)	4,850				
278				Tunisie Leasing (da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07)	0,590				
279				Tunisie Leasing (da. 1/56. 03/03/2008 - TLS08)	0,560				
280				Tunisie Leasing (da. 1/57. 02/03/2009 - TLS09)	0,540				
281				Tunisie Leasing (da. 1/68. 30/12/2009 - TLS92)	0,450	0,250	0,250		
282				Tunisie Leasing (da. 1/69. 01/02/2010 - TLS10)	0,420	0,250	0,250		
283				BT (da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	2,960				
284				BT (da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	9,560				
285				BT (da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	3,980				
286				BT (da. 1/2. 23/05/2006 - BTDA6)	9,290				
287				BT (da. 1/2. 10/06/2009 - BTDA9)	5,940				
288				Air Liquide Tunisie (da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	322,270				
289				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	184,150				
290				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	157,850				
291				Air Liquide Tunisie (da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	105,230				
292				Air Liquide Tunisie (da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	76,530				
293				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 06/09/2005 - ALQ05)	58,870				
294				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 07/09/2006 - ALQ06)	54,340				
295				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 03/09/2007 - ALQ07)	49,620				
296				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 03/09/2008 - ALQ08)	48,750				
297				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 03/09/2009 - ALQ09)	40,440				
298				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 06/09/2010 - ALQ10)	39,630				
299				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 05/09/2011 - ALQ11)	35,450				
300				UBCI (da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	18,770				
301				UBCI (da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	33,790				
302				UBCI (da. 1/2. 15/07/2010 - UBC10)	24,500				
303				BNA (da. 1/10. 04/05/2009 - BNA09)	1,250				
304				AMEN BANK (da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	8,730				
305				AMEN BANK (da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	7,510				
306				AMEN BANK (da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	3,280				
307				AMEN BANK (da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	3,460				
308				AMEN BANK (da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	6,110				
309				AMEN BANK (da. 3/37. 28/12/2009 - ABDA9)	6,310				
310				ATB (da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	1,160				
311				ATB (da. 1/10. 15/12/2008 - ATB08)	0,700				
312				ATB (da. 1/16. 16/12/2010 - ATB10)	0,400				
313				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	3,550				
314				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - AKL04)	3,230				
315				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - AKL03)	2,940				
316				SIMPAR (da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	22,180				
317				SIMPAR (da. 1/6. 01/07/2008 - SIM08)	15,470				
318				SIMPAR (da. 1/7. 01/07/2010 - SIM10)	11,110				
319				CIL (da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	10,010				
320				CIL (da. 1/5. 30/12/2008 - CIL08)	6,430				
321				CIL (da. 1/3. 11/06/2010 - CIL10)	7,860				
322				CIL (da. 1/4. 03/06/2011 - CIL11)	4,570	4,570	4,570		
323				ATL (da. 1/5. 29/08/2008 - ATL08)	1,100				
324				PGH (da. 2/25. 23/06/2011 - PGH11)	0,710	0,620	0,620		
325				STIP (da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP3)	0,240				
326				SMG (da. 1/2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	87,000				
327				SOTETEL (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	2,360				
328				SOTETEL (da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	2,360				
329				SOTETEL (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	1,970				
330				SOTETEL (da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	0,890				
331				SOTETEL (da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	0,390				
332				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	0,710				
333				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,660				
334				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	1,330				
335				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	3,490				
336				SOTUVER (ds. 1/20. du 24/04/2012 au 09/05/2012 - SVDS2)	0,100	0,100	0,100		
337				SOTUMAG (da. 1/3. 05/07/2010 - MGR10)	0,360				
338				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	2,850				
339				SIAME (da. 1/10. cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,570				
340				SIAME (da. 1/8. cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,630				
341				SIAME (da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	0,200				
342				ATTIJARI LEASING (Action Rompue - TJLR)	6,910				
343				STEQ (da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	4,700				
344				ELECTROSTAR (da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	2,590				
345				SOTRAPIL (da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)	2,350				
346				SOTRAPIL (da. 1/10. 01/08/2007 - SPIL7)	2,080				
347				SOTRAPIL (da. 1/25. 30/12/2008 - SPIL8)	0,800				
348				SOMOCER (da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	0,560				
349				SOMOCER (da. 1/10. 21/07/2008 - SOMC8)	0,350				
350				SOMOCER (da. 1/20. 20/07/2009 - SOMC9)	0,170				
351				SOMOCER (da. 1/10. 26/12/2011 - SOM11)	0,300				B
352				GIF FILTER SA (da. 1/10. 03/06/2008 - GIF08)	1,390				
353				GIF FILTER SA (da. 1/11. 16/02/2009 - GIF09)	1,150				
354				GIF FILTER SA (da. 1/4. 20/07/2011 - GIF11)	2,460				B
355				ASSAD (da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	1,960				
356				ASSAD (da. 1/4. 15/06/2009 - ASS09)	3,370				
357				ASSAD (da. 1/10. 02/06/2010 - ASS10)	1,190				
358				ASSAD (da. 1/22. 20/06/2011 - ASS11)	0,500	0,430	0,430		
359				SITS (da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)	0,480				
360				ADWYA (da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)	0,970	0,040	0,040		
361				TPR (da. 1/1149. 20/06/2008 - TPR08)	0,690				
362				TPR (da. 1/8. 20/05/2009 - TPR09)	1,010				
363				TPR (da. 1/36. 25/05/2010 - TPR10)	0,210	0,020	0,020		
364				TPR (da. 5/37. 15/06/2011 - TPR11)	0,880	0,750	0,750		
365				SOPAT (da. 1/20. 01/07/2008 - SOP08)	0,210				
366				Carthage Cement (da. 1/52. 20/12/2010 - CC10)	0,080				

### COTATION ELECTRONIQUE

#### MARCHE HORS - COTE : TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
367	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	14,400			S	
368	10	0,600	22-09-2008	SITEX - Société Industrielle des Textiles	5,510	5,350	5,510		
369	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	11,140	11,470	11,470	B	10,960

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

#### MARCHE HORS - COTE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 33 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
370				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	1,770			S	
371				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,430			S	
372				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,340			S	
373				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,330			S	
374				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,620			S	
375				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	1,600			S	

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

### COTATION SUR PANNEAUX

#### COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
<b>DROITS D'ATTRIBUTION</b>									
34	1/6	15-08-94		ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
15	1/2			BNA - Banque Nationale Agricole	10.000				
21	1/3				2.020				
27	1/3				5.420				
33	1/4	01-01-86			3.250				
41	1/11	01-10-91			1.080				
45	1/20	15-02-94			0.570				
49	1/30	02-05-95			0.370				
29	3/50	03-08-92		Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5	19-08-05		BT - Banque de Tunisie	9.000				
132	2/5				9.000				
138	1/10	29-07-05			9.000				
141	1/10	19-08-05			9.000				
40	2/15	25-03-91		STB - Société Tunisienne de Banque	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		Tunisie leasing	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		Air Liquide Tunisie	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - Banque de l'Habitat	1.290				

#### MARCHE HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	VALIDITE DE L'OFFRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE				
<b>TRANSACTIONS REALISEES</b>									
Sté New Body Line	10	25.910	14-10-2011	10.000	10.000	3 602	TSI	31-05-2012	04-05-2012
Sté DORCAS NUTRITION	10	11.710	16-03-2012	11.840	11.840	1 000	TSI	31-05-2012	04-05-2012
Sté New Body Line – DA 2012 parité 1/6				1.000	1.000	14	TSI	31-05-2012	04-05-2012
Sté New Body Line – DA 2012 parité 1/6				1.000	1.000	58	TSI	31-05-2012	04-05-2012
AL KHOUTAF Ondulé	20	20.000	02-03-2012	20.000	20.000	161	MAC SA	30-05-2012	04-05-2012

# DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

## OFFRE A PRIX FERME -OPF- PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE «AMS»

Il est porté à la connaissance du public et des Intermédiaires en bourse que pour s'introduire au **Marché Alternatif** des titres de capital de la Cote de la Bourse, la société les Ateliers Mécaniques du Sahel «AMS» ouvre son capital social au public à hauteur de **28,89%** qui sera réalisée par augmentation de capital avec les conditions ci-après.

### ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «AMS» AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 26/01/2012, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société «AMS» au marché alternatif de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société «AMS» se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse au **cours de 10 dinars l'action** et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

### Autorisation d'augmentation du capital :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 28/09/2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «AMS», tenue le 25/10/2011, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse et a décidé dans sa première résolution d'augmenter le capital social d'un montant de 5 000 000 dinars pour le porter de 12 308 400 dinars à 17 308 400 dinars et ce, par **l'émission de 1 000 000 d'actions nouvelles** à souscrire en numéraire lors de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de déléguer au Conseil d'Administration de la société, le pouvoir de fixer le prix d'émission des nouvelles actions à émettre et ce, dans la fourchette comprise entre 9,5 dinars et 13 dinars, l'action.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25/10/2011, le Conseil d'Administration de la société «AMS» réuni en date du 18/01/2012 a fixé le prix d'émission des actions nouvelles à 10 dinars l'action soit, 5 dinars de nominal et 5 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

### Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «AMS», réunie le 25/10/2011, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

### Cadre de l'offre :

L'introduction de la société «AMS» au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 1 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune représentant 28,89% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une **Offre à Prix Ferme** de 600 000 actions représentant 60% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'institutionnels de 400 000 actions représentant 40% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à **ne pas céder** leurs titres en Bourse pendant **une période d'une année** à partir de la date de la première cotation en Bourse.

### 1- Présentation de la société :

**Dénomination :** Société « les Ateliers Mécaniques du Sahel - AMS »

**Siège social :** Boulevard Ibn Khaldoun 4018, Sousse

**Forme juridique :** Société Anonyme

**Date de constitution :** 1962

**Capital social :** 12.308.400 DT réparti en 2.461.680 actions de nominal 5 DT entièrement libérées.

### Objet social :

La Société a pour objet principal :

- La fabrication et la commercialisation d'article de ménage et de tous les produits de Robinetterie et de Quincaillerie ainsi que tous sous-produits et dérivés.
- La fabrication et la commercialisation de tous articles et tous produits en porcelaine ou en verre.
- Toutes opérations mobilières et immobilières qui s'y rattachent. Généralement toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social de la Société.

### 2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **lundi 30/04/2012 au vendredi 11/05/2012 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **30/04/2012**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **11/05/2012 inclus**.

### 3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles émises porteront jouissance à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2012**.

### 4- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société «AMS», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 10 dinars.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société «AMS» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

### 5- Établissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «AMS» exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «AMS» exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n° 14 032 032 300 700 429 692 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, agence Hédi NOUIRA, par la somme relative à l'augmentation du capital.

### 6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

#### 6-1/ Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 600 000 actions de la société «AMS» à émettre en numéraire seront offertes et réparties en quatre catégories :

**Catégorie A :** 16,67% des actions offertes, soit 100 000 actions seront réservées aux anciens actionnaires (**autres que le Groupe LOUKIL et les SICAR partenaires**) sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions et sous la condition que la participation totale de ces actionnaires après augmentation (actions anciennes et actions nouvelles) soit au plus égale à 0,5% du capital (17 308 actions) pour les non institutionnels et 5% du capital (173 084 actions) pour les institutionnels.

**Catégorie B :** 8,33% des actions offertes, soit 50 000 actions seront réservées au personnel du groupe LOUKIL, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse MAC SA.

**Catégorie C :** 50% des actions offertes, soit 300 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions pour les non institutionnels et 173 084 actions pour les institutionnels.

**Catégorie D :** 25% des actions offertes, soit 150 000 actions seront réservées aux OPCVM agréés par le CMF sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 150 000 actions.

Les OPCVM souscripteurs parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement les quantités demandées et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.

- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toutes les demandes de souscription doivent comporter les indications précitées.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 17 308 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 173 048 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour **les OPCVM** ne doivent pas porter sur plus de **10% des actifs nets**, ayant servi pour le calcul de la **dernière valeur liquidative publiée**, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
  - Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.
- Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

### Le mode de satisfaction des demandes de souscription :

**Pour la catégorie A :** les demandes de souscription seront satisfaites **au prorata** sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue et sur la base de la **liste des actionnaires** de la société «AMS» **arrêtée** à la date d'octroi du visa par le CMF, soit le **16/04/2012**. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque non-institutionnel et institutionnel ne dépasse respectivement 0,5% et 5% du capital à l'issue de l'opération.

**Pour les catégories B et C :** les demandes de souscription seront satisfaites **également** par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

**Pour la catégorie D :** les demandes de souscription seront satisfaites **au prorata** sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque OPCVM ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie **C puis A puis D puis B**.

### Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent, **par catégorie**, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, selon les modèles des états établis par la Bourse, indiquant: le numéro de la demande de souscription, l'identifiant du mandataire, la date de dépôt de la demande de souscription, l'identité complète des souscripteurs, **telle que précisée ci-dessus**, la quantité demandée par souscripteur, **la catégorie d'avoir**, le nombre total de souscripteurs, le nombre total des quantités demandées par intermédiaire.

Les états des demandes de souscription doivent être accompagnés d'un support magnétique (CD ou clé USB) comportant les mêmes données.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre le contenu du support informatique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

- Les intermédiaires en bourse devront transmettre à la BVMT, sous pli fermés, l'état des demandes de souscription et les supports informatiques au plus tard le **lundi 14 mai 2012 à 17h00**.

**Les modèles des états** des demandes de souscription sont mis, **par la Bourse, à la disposition des intermédiaires en bourse**.

La centralisation des demandes de souscription transmises par les intermédiaires en bourse est effectuée par le bureau d'ordre de la Bourse sis au : Jardins du Lac, 1053 Les Berges du Lac II. Un récépissé horodaté est remis à l'intermédiaire déposant. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la Bourse, en particulier les envois par fax.

## DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

### OFFRE A PRIX FERME -OPF- PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE «AMS»

(SUITE)

#### Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse, le **mardi 15 mai 2012**, à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

#### 6-2/ Placement Garanti

Dans le cadre du placement garanti, 400 000 actions la société «AMS» à émettre en numéraire seront offertes à des **institutionnels**. Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à **MAC SA**, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (la dénomination, l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social de la société après augmentation du capital, soit 173 084 actions.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

#### Transmission des demandes :

A l'issue de l'opération du placement garanti, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement garanti au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Les états des demandes de souscription doivent être accompagnés d'un support magnétique (CD ou clé USB) comportant les mêmes données.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA et comporter son cachet.

#### Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

#### 7/ Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

#### 8/ Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera à chaque intermédiaire l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions anciennes de la société «AMS» sont prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN TN0001500859.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraires seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA.

#### 9/ Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres (2 461 680 actions anciennes et 1 000 000 actions nouvelles) sur le marché alternatif de la cote de la Bourse fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

#### 10/ Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, intermédiaire en Bourse et les actionnaires de la société «AMS» portant sur un montant de 500 000 dinars et 50 000 actions.

#### 11/ Listing Sponsor :

La société MAC SA a été désignée par la société «AMS» pour assurer la fonction de Listing Sponsor.

Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la Cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux ans suivant son introduction.

Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation des actions de la société «AMS» sur le marché principal de la Bourse.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société «AMS» doit, sans délai, désigner un nouveau listing sponsor. Le Conseil du marché Financier doit être informé de toute désignation.

#### 12/ Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société «AMS» se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Un document de référence enregistré auprès du CMF sous le numéro 12-003 du 16 avril 2012 et une note d'opération d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visée par le CMF sous le numéro 12-0778 du 16 avril 2012, sont mis à la disposition du public auprès de la société «AMS», de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur les sites Internet du CMF: [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de la Bourse : [www.bvmt.com.tn](http://www.bvmt.com.tn).

### SUSPENSION DE LA COTATION DES TITRES « AMS »

A la demande du CMF, la cotation des titres « **AMS** » sera suspendue à partir du lundi 30 avril 2012.

### REPRISE DE LA COTATION SUR LES ACTIONS GIF-FILTER

Le Conseil du Marché Financier a décidé la reprise de la cotation sur les actions de la société **GIF-FILTER S.A.**, à partir de la séance du lundi 30 avril 2012.

## AVIS DES SOCIETES

### SOCIETE MAGASIN GENERAL-SMG-

Depuis l'acquisition en 2007 de la société Magasin Général par le Groupe POULINA et le Groupe BAYAH de nombreuses étapes ont été franchies dans la modernisation et la progression de l'enseigne MAGASIN GENERAL qui a été rejoint par l'enseigne PROMOGRO.

Aujourd'hui le groupe contrôlé par la société MED INVEST réalise un chiffre d'affaires consolidé de plus de 500 millions de dinars.

Une nouvelle étape s'ouvre aujourd'hui avec la signature d'un accord avec ISMS, holding du métier supermarchés de Groupe AUCHAN. Le groupe AUCHAN est un des acteurs majeurs dans la distribution avec 616 hypermarchés, 759 supermarchés intégrés et 1653 magasins franchisés ou associés à travers le monde, avec un CA consolidé de plus de 44 milliards d'Euros.

Groupe AUCHAN qui a fêté ses 50 ans en 2011, a été créé par Gérard MULLIEZ. Aujourd'hui, Groupe AUCHAN, qui occupe la 12ème place du classement mondial des distributeurs, compte 262 000 collaborateurs dans 12 pays et se développe à travers plusieurs activités : hypermarchés, supermarchés, immobilier commercial, banque, e-commerce et drive.

Cet accord, sous réserves des autorisations nécessaires, prévoit :

- une assistance technique pour l'ensemble des métiers de la grande distribution,

- une prise de participation initiale de 10% par ISMS, holding du métier supermarchés de Groupe AUCHAN dans le capital de la société MAGASIN GENERAL,

- une démarche commune sur la Lybie devant permettre une implantation au plus tôt, c'est-à-dire dès que les conditions le permettront.

Ainsi le plus grand apport et le plus grand acquis pour MAGASIN GENERAL est l'engagement pris par AUCHANSUPER de former l'ensemble des collaborateurs de l'enseigne MAGASIN GENERAL soit en France soit en Tunisie.

### SOCIETE ESSOUKNA

Le conseil d'administration de la société ESSOUKNA, réuni le 07 Mars 2012, a décidé de soumettre à l'approbation d'une assemblée générale extraordinaire qui sera convoquée ultérieurement, la proposition d'augmenter le capital social de la société de 20% par attribution de 601.250 actions nouvelles gratuites, de un dinar de nominal, pour 3.006.250 actions anciennes, soit une action nouvelle gratuite pour 5 anciennes. Cette augmentation sera réalisée par incorporation d'une partie des réserves.

Cette assemblée générale extraordinaire se réunira en principe le même jour que l'assemblée générale ordinaire et décidera des modalités de réalisation de l'augmentation du capital de la société.

### SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE - « S.P.D.I.T. - SICAF » S.A.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SPDIT tenue le 19 Avril 2012 et statuant sur l'exercice 2011, a approuvé un dividende de 0,420D par action. La mise en paiement sera effectuée à partir du 14 mai 2012.

### TUNISIE PROFILES ALUMINIUM - « TPR »

La société Tunisie Profiles Aluminium « TPR » a pris une participation à la création dans le capital de la société « LAVAAL INTERNATIONAL » de droit italien ayant pour objet : la fabrication des accessoires en aluminium.

Le capital de cette société est de 600.000 Euro totalement libéré. La participation de TPR représente 75% de ce capital et s'élève donc à quatre cent cinquante mille Euro (450 000).

Cette prise de participation s'inscrit dans la stratégie de TPR de renforcer l'intégration industrielle de ses produits et de se rapprocher de ses clients locaux et étrangers.

### SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - STAR

La STAR informe ses honorables actionnaires, que son Conseil d'Administration réuni le 22 Mars 2012 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le 15 Mai 2012 la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2011 de 1 dinar 800 millimes par action.

### COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

La Compagnie Internationale de Leasing informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le 05 avril 2012 a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire le 17 mai 2012 à 16h et de proposer à ladite assemblée, la distribution d'un dividende de 0,750 Dinars par action.

### SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS (S.N.M.V.T) - MONOPRIX -

Le Conseil d'Administration de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis (S.N.M.V.T) - MONOPRIX - réuni le vendredi 06 avril 2012, a arrêté les comptes de la société au 31/12/2011, dégageant un résultat de 5 442 508DT et a décidé de :

Convoquer une Assemblée Générale ordinaire le 17 mai 2012 et de lui proposer la distribution d'un dividende de quatre cent millimes (0,400dt) par action.

Convoquer les actionnaires en Assemblée Générale extraordinaire le 17 mai 2012 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : Augmentation du capital social, qui passera de 27 735 240DT à 33 282 288DT, par incorporation de réserves pour un montant de 5 547 048DT et l'émission de 2 773 524 Actions nouvelles gratuites à raison d'une nouvelle pour 5 anciennes.

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du 1er Janvier 2012.

## AVIS DES SOCIETES

### SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS -SFBT

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la SFBT et du public que le management de la société a entamé une réflexion qui pourrait aboutir, le cas échéant, à la reprise du projet de restructuration de 2007. Ce projet a été confié à un professionnel de la place pour accompagner le groupe dans cette réflexion.

### TUNISIE PROFILES ALUMINIUM - TPR -

Le Conseil d'Administration de la Société TPR SA, réuni le Samedi 07 Avril 2012 a décidé de proposer :

1. La Distribution d'un dividende de 0,220 Dinar par action.
2. Une augmentation du capital de 2.000.000 de Dinars par l'incorporation de la réserve spéciale d'investissement par : Attribution gratuite d'une (01) Action nouvelle pour vingt et un (21) actions anciennes avec **jouissance 01-01-2012**, le capital sera porté de 42.000.000 Dinars à 44.000.000 Dinars.
3. La Convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Ordinaire pour le Lundi 04 Juin 2012 à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac à 15 heures.
4. La Convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le Lundi 04 Juin 2012 à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac à 16 heures.

### SOCIETE ADWYA

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la Société ADWYA que le conseil d'administration réuni le mercredi 11 Avril 2012 a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire et extraordinaire dont la date sera fixée lors du prochain conseil d'administration du 27 avril 2012. Cette assemblée générale extraordinaire statuera sur l'augmentation du capital par incorporation des réserves selon une parité de 1 action nouvelle pour 5 anciennes avec jouissance le 01-01-2012, le capital sera porté de 11.000.000 Dinars à 13.200.000 Dinars.

### ASSURANCES SALIM

Le Conseil d'Administration tenu le 12 avril 2012 a décidé de proposer à l'A.G.O un dividende de 0,700 DT par action au titre de l'exercice 2011.

### TELNET HOLDING SA

Le Groupe TELNET HOLDING monte une alliance avec SOTETEL pour développer les activités d'ingénierie et du déploiement des réseaux de télécoms à l'export sur le marché algérien. Le Groupe TELNET HOLDING présent en Algérie à travers sa filiale « DB Algeria » et SOTETEL ont décidé de monter une alliance stratégique pour le développement à l'export de leurs activités d'ingénierie et déploiement des réseaux de télécommunications fixes et mobiles en Algérie.

Conscientes de l'importance stratégique du marché algérien pour le développement de leurs activités à l'export, les deux entreprises Tunisiennes ont décidé d'associer leurs compétences dans le domaine d'ingénierie et déploiement des réseaux filaires et en fibres optiques ainsi que des réseaux mobiles

(2G, 3G,...). Cette alliance tuniso-tunisienne entre le Groupe TELNET HOLDING et SOTETEL permettra aux deux partenaires de mieux se positionner sur l'important marché des télécommunications en Algérie dans une première étape et par la suite sur les marchés de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Ouest dans une deuxième étape.

Rappelons que le Groupe TELNET HOLDING via sa filiale Data BOX dispose d'un fort savoir faire à l'export à travers une importante activité d'ingénierie et de déploiement des réseaux de télécommunications depuis 2002 couvrant la zone Europe, d'Afrique et Moyen Orient en partenariat avec plusieurs équipementiers et constructeurs des technologies de télécommunications et de sécurisation des sites sensibles. De même SOTETEL qui s'est déjà lancée à l'export depuis des années, d'une part, sous la forme de coopération bilatérale avec des équipementiers de renommée internationale couvrant plusieurs pays dans le monde et d'autre part en participation directe avec les clients finaux en Afrique; vient de parachever une stratégie de croissance de son activité, notamment pour les trois prochaines années 2012-14 à travers le développement important à l'export de son offre de service.

Cette alliance permettra d'une part au Groupe TELNET HOLDING de bénéficier des fortes compétences de SOTETEL dans la mise en place des réseaux fixes; filaires et en fibres optiques ; et les réseaux mobiles (2G,3G,...) pour renforcer son positionnement régional dans ce domaine, et d'autre part à SOTETEL de consolider ses références à l'étranger en tirant profit de la forte expérience du Groupe TELNET HOLDING à l'export afin d'assurer la croissance de ses activités à l'export comme cela était indiqué lors de sa communication financière organisée le 28 mars 2012 au profit de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB) pour présenter son « Business Plan » pour la période 2012-2014.

A cet effet, SOTETEL et le Groupe TELNET HOLDING à travers sa filiale DB Algeria viennent de démarrer des projets de réalisation de réseaux mobiles 3G pour le compte des différents opérateurs télécoms en Algérie et ce avec un équipementier de télécoms leader dans son domaine. Ce qui permettra aux deux entreprises d'être acteurs principaux dans les projets de migration 2G/3G prévu en Algérie avec d'autres équipementiers.

### SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE TUNIS RE

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Réassurance **Tunis Ré**, réuni le Mercredi 25 Avril 2012, a décidé de proposer à l'assemblée Générale Ordinaire, convoquée pour le **5 Juin 2012**, la distribution de **0,325** Dinar par action au titre de dividende de l'exercice 2011.

### L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Le Conseil d'Administration de l'Accumulateur Tunisien ASSAD s'est réuni le jeudi 12 avril 2012 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés clos le 31 décembre 2011.

En outre il a décidé de :

1. Convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 24 mai 2012 à 15H.
2. Proposer à l'assemblée générale ordinaire la distribution d'un dividende de 0,380 DT par action.
3. Convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra le jeudi 24 mai 2012 à 16H, à l'effet de délibérer sur le projet d'augmentation du capital, qui passera de 11.500.000 DT à 12.000.000 DT, par l'incorporation de réserves d'un montant de 500 mille dinars (500.000 DT) et l'émission de 500.000 actions gratuites à raison d'une action nouvelle gratuite pour vingt trois (23) actions anciennes avec une jouissance à partir du 1er Janvier 2012.

### SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA -SOPAT SA-

Non Renouvellement du Contrat de Liquidité de la Société de production Agricole Teboulba

« SOPAT »

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions « SOPAT » et l'intermédiaire en bourse MENA CAPITAL PARTNERS « MCP » informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 20 avril 2012.

Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société de production Agricole Teboulba «SOPAT » est rentré en vigueur le 31 décembre 2007.

A la date de clôture du contrat, soit le 20 avril 2012, ce contrat est composé de quatre vingt et un mille six cent soixante dix neuf (81 679) actions et de cent quinze mille six cent dix huit (115 618) dinars de liquidité.

Ledit contrat ne sera pas renouvelé.

### EL WIFACK LEASING

Le Conseil d'Administration de la société El Wifack leasing, réuni le 27.03.2012, a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire et de lui proposer :

- Une augmentation du capital de 10 MD pour le porter de 15MD à 25 MD en deux tranches de 5MD chacune :
- La première tranche sera réalisée au cours de l'exercice 2012, à libérer totalement à la souscription, par l'émission de 1 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison d'une (1) action nouvelle souscrite pour trois (3) actions anciennes, au prix d'émission de 13 dinars, soit 5 dinars de nominal et 8 dinars de prime d'émission.
- La date de réalisation de la deuxième tranche sera fixée par le Conseil d'Administration.
- Une mise à jour des statuts de la société.

Le Conseil a délégué au président directeur général de fixer la date et le lieu de la tenue cette assemblée.

Le même Conseil d'Administration a décidé de désigner M. Khemis BABA, directeur administratif et financier de la société, en tant que Directeur Général Adjoint et ce à partir du 01.04.2012.

### SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE - « S.P.D.I.T. - SICAF » S.A. AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

La Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique -SPDIT SICAF- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 19 Avril 2012, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration du 28 février 2012, d'augmenter le capital social d'un montant de **1 120 000 de dinars** par prélèvement sur le compte «report à nouveau», par l'émission de **1 120 000 actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour vingt quatre (24) actions anciennes. Le capital sera ainsi porté de 26 880 000 dinars à 28 000 000 dinars.

L'Assemblée a également donné pouvoir au Président Directeur Général pour effectuer toutes les formalités relatives à la réalisation de la présente augmentation de capital.

En application de cette décision, le Président Directeur Général a fixé la date au **03 Mai 2012** pour le détachement du droit d'attribution. Ainsi, les actionnaires pourront exercer, à partir de cette date, leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

#### Jouissances des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2011**.

#### Admission et cotation en bourse :

- ♦ Les actions anciennes seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **03 Mai 2012**.
- ♦ Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2011, les actions nouvelles gratuites seront admises et négociables en bourse à partir du **03 Mai 2012**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

- ♦ Les droits d'attribution (code ISIN: TN0001400720 ; Mnémo: SPD12) seront négociables en bourse à partir du **03 Mai 2012**.

#### Prise en charge par la STICODEVAM:

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charges par la STICODEVAM à partir du **03 Mai 2012**.

### COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Sur décision du Conseil d'Administration du 05 Avril 2012, messieurs les actionnaires de la **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **Jeu 17 Mai 2012 à 16 heures** au siège social de la société 16 avenue Jean Jaurès Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.1 Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2011 ;
- 1.2 Lecture des rapports des Commissaires Aux Comptes de l'exercice 2011 ;
- 1.3 Approbation des Etats Financiers de la société relatifs à l'exercice 2011 ;
- 1.4 Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2011 ;
2. Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2011 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice 2011 ;
4. Distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2011 ;
5. Approbation des montants des jetons de présence ;
6. Reclassement des réserves pour risques généraux ;
7. Acceptation de la démission d'un administrateur ;
8. Nomination d'Administrateurs ;
9. Nomination d'un Commissaires Aux Comptes ;
10. Emission d'Emprunts Obligataires ;
11. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

# AVIS DES SOCIETES

## SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE- AUGMENTATION DE CAPITAL

### Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de « Tunis Re » réunie le 06/12/2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société de 30MD pour le porter de 45MD à 75MD. Elle a donné au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités et les délais de réalisation de l'augmentation de capital.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 06/12/2010, le conseil d'administration de « Tunis Re » du 16/12/2011 a arrêté les modalités et les conditions de l'augmentation de capital.

Ainsi, le capital de « Tunis Re » sera augmenté de 30MD par souscription en numéraire et l'émission de 6 000 000 actions nouvelles au prix de 10D, soit 5D de valeur nominale et 5D de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront émises, à raison de deux (2) actions nouvelles pour trois (3) actions anciennes. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

### Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 30MD par la création de 6 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire. Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

### Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 10D, soit 5D de valeur nominale et 5D de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

### Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : à raison de deux (2) actions nouvelles pour trois (3) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise.

« Tunis Re » ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### Période de souscription

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce du 16/04/2012 au 30/04/2012 inclus\*.

### Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société « Tunis Re » exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10D, soit 5D représentant la valeur nominale de l'action et 5D représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant par (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n°03 135 120 0321 046263 87 ouvert sur les livres de la BNA – Agence Succursale.

### Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 30/04/2012 à 17H à BNA Capitaux, en qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté – IAM–.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par l'IAM), via l'Espace Adhérent de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

### Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions détenues délivrée par « Tunis Re » et ce, dès la réalisation de l'opération.

### Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

### Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2012.

### But de l'émission

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la société qui vise principalement à :

- Renforcer de son assise financière en vue de booster sa solidité et d'améliorer sa notation technico-financière ;
- Consolider sa position sur le marché local et renforcer sa présence en tant que référence sur les marchés régional et international ;
- Accroître sa rentabilité par la diversification de son activité dans les domaines de croissance rentable, l'amélioration du système de contrôle interne et la maîtrise de sa stratégie de gestion des risques ;
- Développer son expertise métier et renforcer ses actions d'assistance technique à ses partenaires en vue de valoriser son image de marque et sa notoriété ;
- Développer ses compétences.

### Renseignements généraux sur les titres émis

#### Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises. Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur. Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

#### Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

**Régime fiscal applicable** : Droit commun. Les dividendes distribués ne sont pas soumis à l'impôt.

#### Marché des titres

Depuis le 11/05/2010, les actions de « Tunis Re » sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

#### Cotation en bourse des actions anciennes

Les 9 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de « Tunis Re » inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du 16/04/2012, droits de souscription détachés.

#### Admission et cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 6 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront admises et négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2011, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

#### Cotation en bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du 16/04/2012 au 30/04/2012 inclus\*. Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

#### Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

#### Prise en charge par la STICODEVAM

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0007380041 » durant la période de souscription préférentielle, soit du 16/04/2012 au 30/04/2012 inclus\*.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0007380058 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 12-0773 en date du 29 mars 2012, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société « Tunis Re », de BNA Capitaux intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, de tous les intermédiaires en Bourse, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

Ce prospectus doit être accompagné des indicateurs d'activité de « Tunis Re » relatifs au premier trimestre 2012 pour tout placement sollicité après le 20/04/2012.

\*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 30/04/2012 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

## SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister le Mardi 15 Mai 2012 à 10 heures à l'Hotel Les Berges du Lac, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2011.
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2011.
- 3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice.
- 4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2011 du Groupe ALKIMIA.
- 5- Quitus aux Administrateurs.
- 6- Affectation du résultat net de l'exercice 2011.
- 7- Renouvellement du mandat des Administrateurs.

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.O sur simple justification de son identité à condition qu'il ait été immatriculé par son Intermédiaire en bourse sur les registres de la Société, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée .

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition que celui-ci soit lui même actionnaire et qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée .

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire aux Bureaux de la Société au 67, Avenue Jugurtha – Mutuelleville – TUNIS.

## SOCIETE ARTES

Le conseil d'administration de la société ARTES, réuni le 28 Avril 2012 a décidé de proposer:

- 1- La distribution d'un dividende de 0 ,550 Dinar par action.
- 2- Une Augmentation du capital de 12 750 000 Dinars par incorporation des résultats reportés, en deux tranches comme suit:
  - Augmentation du capital d'un montant de 6 375 000 Dinars, par attribution d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes, durant l'année 2012 avec jouissance en dividendes à partir du 01 Janvier 2012. Le capital sera porté de 25 500 000 Dinars à 31 875 000 Dinars.
  - Augmentation du capital d'un montant de 6 375 000 Dinars, par attribution d'une (01) action nouvelle pour (05) actions anciennes, durant l'année 2013 avec jouissance en dividendes à partir du 01 Janvier 2013. Le capital sera porté de 31 875 000 Dinars à 38 250 000 Dinars.
- 3- La convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Ordinaire durant le mois de juin 2012. Le jour et lieu de l'AGO, seront fixés ultérieurement.
- 4- La convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Extraordinaire durant le mois de juin 2012. Le jour et le lieu de l'AGE, seront fixés ultérieurement.

# AVIS DES SOCIETES

## SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES - SOTUVER AUGMENTATION DE CAPITAL

### Caractéristiques et modalités de l'opération

#### But de l'émission

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre d'un important programme d'investissement avoisinant les 33 MD dont l'objectif est de doubler la capacité de production. Ce montant total des investissements s'intègre dans le cadre du deuxième plan de mise à niveau qui s'étale sur la période 2009-2012.

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SOTUVER, réunie le 10/01/2012, a décidé d'augmenter le capital social de 12 632 500 Dinars à 13 264 125 Dinars soit un montant de 631 625 DT par l'émission de 631 625 actions nouvelles au prix d'émission de 8,750 DT soit 1 de valeur nominale et 7,750 DT de prime d'émission.

L'assemblée Générale Extraordinaire a donné pouvoir au conseil d'administration pour fixer les modalités de l'augmentation de capital ainsi que la date de jouissance des nouvelles actions.

L'assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscripteurs n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, de recourir à la faculté prévue par l'alinéa 3 de l'article 298 du code des sociétés commerciales et d'offrir les actions non souscrites dans les délais légaux, au public.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le conseil d'administration du 15/03/2012 a fixé la date de jouissance des nouvelles actions au 01/01/2012.

#### Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 631 625 DT par souscription en numéraire et par émission de 631 625 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

#### Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **8,750 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 7,750 DT de prime d'émission.**

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

#### Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

▣ **A titre irréductible** : A raison de 1 action nouvelle pour 20 actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La SOTUVER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

▣ **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible, dans la limite du nombre d'actions demandé et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

#### Période de souscription

La souscription aux 631 625 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du 24/04 / 2012 au 09/ 05/ 2012 inclus\*.

#### Souscription publique :

Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, les actions nouvelles éventuellement non souscrites seront offertes au public du 14/05/2012 au 16/05/2012 inclus. Un avis sera à cet effet, publié au bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis sera à cet effet, publié au Bulletin Officiel du CMF.

#### Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société SOTUVER exprimées dans le cadre des souscriptions à titre irréductible et réductible relatives à la présente augmentation de capital.

L'intermédiaire en Bourse, Axis Capital Bourse est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions exprimées dans le cadre d'une éventuelle souscription publique.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,750 DT, soit 1DT représentant la valeur nominale de l'action et 7,750 DT représentant la valeur de la prime

d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas 3 jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Le jour de dénouement de l'augmentation du capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n°01 100 028 1192 0037 35 35 ouvert auprès de l'ATB agence Mégrine.

#### Modalités de souscription et règlement livraison des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 09/05/2012 à 17h00 à Axis Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM)

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par l'IAM), via l'Espace Adhérents de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de la STICODEVAM à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

#### Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par Axis Bourse en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

#### Mode de placement

Les titres émis seront réservés, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

#### Date de jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 01/01/2012.

#### Renseignements généraux sur les titres émis

**Forme des actions** : Nominative

**Catégorie** : Ordinaire

**Libération** : Intégrale

**Jouissance** :

▣ **Actions anciennes** : A partir du 01/01/2011

▣ **Actions nouvelles** : A partir du 01/01/2012

#### Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

#### Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

#### Régime fiscal applicable : Droit commun

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, les dividendes distribués sont exonérés de l'impôt.

#### Marché des titres

Les actions de la SOTUVER sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

#### Admission et Cotation des titres

##### Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 12 632 500 actions anciennes composant le capital actuel de la SOTUVER inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 24/04/2012, droits de souscription détachés.

##### Admission et Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 631 625 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2011, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

##### Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 24/04/2012 au 09/05/2012 inclus\*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

##### Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

##### Prise en charge par la STICODEVAM

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0006560122 » durant la période de souscription préférentielle du 24/04/2012 au 09/05/2012 inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0006560130 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Axis Bourse - Intermédiaire en Bourse.

**Un prospectus, visé par le CMF sous le numéro 12 - 776 en date du 06/04/2012 est mis à la disposition du public, sans frais, au siège social de la société SOTUVER - Nouvelle Zone Industrielle 1111 Djbel El Oust K21 Route de Zaghuan Délégation Bir M'Chargua BP n48 Gouvernorat de Zaghuan - , auprès de Axis Capital Bourse - Intermédiaire en bourse- ainsi que sur le site internet du conseil du marché financier : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)**

**Ce prospectus doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier et, pour tout placement sollicité après le 30/04/2012, des états financiers de l'émetteur arrêtés le 31/12/2011.**

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 09/05/2012 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

## AVIS DES SOCIETES

### SOCIETE ADWYA

Le conseil d'administration de la société ADWYA réuni le vendredi 27 Avril 2012 informe les actionnaires de la société que Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 31 mai 2012 à 10 h au siège social de l'institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE), Boulevard Principal 2053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité présenté par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2011.
2. Lecture et approbation des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011.
3. Approbation des états financiers au 31 décembre 2011.
4. Approbation des conventions réglementées.
5. Quitus aux Administrateurs.
6. Affectation du résultat de l'exercice 2011.
7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et des membres du comité permanent d'audit.

### SOCIETE ADWYA

Le conseil d'administration de la société ADWYA réuni le vendredi 27 Avril 2012 informe les actionnaires de la société que Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le jeudi 31 mai 2012 à 11.30 h au siège social de l'institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE), Boulevard Principal 2053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'augmentation du capital par incorporation de réserves selon une parité d'une (01) action nouvelle contre cinq (05) anciennes avec une jouissance à partir du 1er Janvier 2012. Le capital serait ainsi porté de 11.000.000 Dinars à 13.200.000 Dinars,
2. Modification corrélative de l'article 6 des Statuts.
3. Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

### TUNINVEST SICAR

Messieurs les actionnaires de TUNINVEST SICAR sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société qui se tiendra le Mardi 15 Mai 2012 à 10H30, à l'Immeuble Tunisie Leasing Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2011 ;
- 2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2011 ;
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2011 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats ;
- 6- Démission et Remplacement d'un Administrateur ;
- 7- Rachat d'actions ;
- 8- Délégation de pouvoirs.

### SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS «SOTETEL»

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications «SOTETEL», réuni le Lundi 30 Avril 2012, a arrêté les états financiers de l'exercice 2011 et a décidé de :

1. Convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O) qui se tiendra le Lundi 11 Juin 2012 à partir de 9h00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), les Berges du Lac- Tunis.
2. Proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O) la distribution d'un dividende de 0,200 DT par action.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a pris connaissance de :

- ➔ L'avancement de l'activité Export en Algérie et notamment le Partenariat conclu avec le Groupe Telnet Holding et objet du dernier Communiqué de presse SOTETEL-le Groupe Telnet Holding;
- ➔ Le démarrage du 1<sup>er</sup> projet du Marché Libyen;
- ➔ La situation du Carnet de Commandes Export;

Dans ce cadre, la SOTETEL a été retenue pour faire partie de la liste restreinte (short list) de Huawei pour une période de deux années avec une estimation de part de marché d'environ 700 000 USD par an.

Le Conseil d'Administration présentera un rapport détaillé à l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O) sur l'activité Export.

Enfin, le Conseil d'Administration informe les actionnaires de l'approbation faite concernant le choix de l'intermédiaire en bourse MAC SA pour la mise en place d'un programme de régulation du titre SOTETEL en Bourse.

### GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION - GIF FILTER SA

Les sociétés du groupe MZABI, actionnaires de référence dans le capital de la société GIF FILTER SA, informent le public que suite aux pourparlers engagés avec le groupe italien UFI FILTER, à travers sa filiale de droit tunisien, SOFIMA Filter, établie en Tunisie, les deux parties ont signé un accord préliminaire pour la réalisation d'une opération de cession par les sociétés du groupe MZABI d'au moins cinquante et un pour cent (51 %) du capital de GIF FILTER SA à SOFIMA FILTER SA. Le produit de la vente sera converti en actions dans le capital de la société SOFIMA FILTER au profit des sociétés du groupe MZABI.

Ainsi, il a été convenu ce qui suit :

1- La société SOFIMA Filter va saisir le Conseil du Marché Financier en vue de l'obtention de l'autorisation préalable de la Commission Supérieure d'Investissement et celle du Conseil du Marché Financier nécessaires à l'acquisition d'au moins cinquante et un pour cent (51 %) du capital GIF FILTER SA et ce, par le dépôt d'un dossier comportant toute la documentation conformément à la législation et la réglementation en vigueur et notamment la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier et le décret n°77-68 du 27 juillet 1977 fixant les conditions d'application de la loi n°76-18 du 21 janvier 1976 portant refonte et codification de la législation des changes et du commerce extérieur régissant les

relations entre la Tunisie et les pays étrangers ;

2- Les deux parties vont procéder à une "due-diligence" des sociétés GIF FILTER SA et SOFIMA FILTER SA par « DELOITTE & TOUCHE » qui effectuera en même temps l'évaluation des deux entités afin de pouvoir apprécier leurs actifs et leurs passifs respectifs, et pour déterminer la valeur des actions des deux entités.

Pour davantage de clarté, les parties ont convenu que les pourcentages finaux de propriété des actions seront finalement déterminés sur la base de la due diligence qui sera entreprise par DELOITTE & TOUCHE pour les deux sociétés.

3- Il a été convenu entre les parties que cette évaluation se fera dans un délai maximum de quarante cinq (45) jours ouvrables à partir de la date à laquelle DELOITTE & TOUCHE aura été saisi par GIF FILTER SA et SOFIMA FILTER SA et que cette évaluation se fera sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2011.

Par ailleurs, il faut noter que le groupe acquéreur UFI FILTERS groupe international fondé en 1972 est actuellement un groupe diversifié avec différentes activités partout dans le monde.

Le groupe est présent dans toutes les branches de filtres dans les domaines de l'automobile,

l'hydraulique, l'agriculture, la marine, le plastique, le high tech, l'agroalimentaire...

Ses usines sont installées un peu partout dans le monde avec 4 usines en Chine, une usine en Corée du Sud, deux usines en Inde, 7 usines en Italie et deux usines en Tunisie. La société a sept sièges sociaux répartis entre l'Europe et l'Amérique (USA) et plusieurs représentations commerciales.

### SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Le nouveau Conseil d'Administration de la société Carthage Cement réuni le 24 avril 2012 a traité des questions concernant le financement complémentaire du projet de réalisation de la cimenterie, et délibéré de la manière suivante :

✓ Autoriser le Directeur Général à contracter les crédits bancaires avec le pool composé de STB, BT, BH, BNA, Amen, Attijari, BTK, BIAT, BTL, ATB, Stusid et BTE pour un montant de 60 MDT englobant d'une part 40 MDT de crédits d'investissement à moyen terme, et d'autre part des crédits pour le financement des intérêts intercalaires à échoir avant la date du 15 mars 2013, et ce conformément à l'accord de principe de la STB en tant que banquier chef de file.

✓ Proposer à l'Assemblée Générale de procéder à une augmentation de capital en numéraire permettant à la société une levée de fonds d'environ 80 MDT.

Ce plan permettra de boucler le schéma de financement mis à jour, pour l'achèvement des travaux et l'entrée en production de l'usine. Sachant que les travaux d'engineering, de fabrication des équipements, de génie civil et de construction sont à des taux d'avancement proches des 100%, les travaux restant à réaliser concernent essentiellement l'achèvement du montage des équipements mécaniques et électriques et des structures métalliques.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a également délibéré sur les questions suivantes :

✓ Convocation d'une AGO pour le 21 juin 2012 avec l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion élaboré par le conseil d'administration
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes
- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- Approbation, s'il y a lieu, des conventions réglementées
- Quitus aux administrateurs
- Jetons de présence
- Affectation des résultats
- Approbation de la nomination d'un administrateur
- Election d'administrateurs représentant les actionnaires minoritaires.
- Pouvoirs

✓ Convocation d'une AGE pour le 21 juin 2012 avec l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital
- Modification corrélative des statuts

Pouvoirs

### SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Lundi 14 Mai 2012 à 10 heures du matin, à l'Immeuble STB - Rue Hédi Karray- El Menzah- Cité des Sciences «Salle de Conférence» et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital.
2. Augmentation du capital.
3. Modification de l'article six des Statuts.
4. Délégation des pouvoirs au conseil d'administration pour la réalisation de l'augmentation de capital.

Les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les actionnaires sont admis après vérification de leurs identités.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne muni d'un pouvoir spécial (dont l'imprimé est disponible à la direction des titres, de la bourse et de la gestion des actifs, des patrimoines et des fortunes) à déposer, dûment signé, trois jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque.

Tous les documents destinés à l'assemblée générale extraordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social, rue Hédi Nouira Tunis (direction des titres, de la bourse et de la gestion des actifs, des patrimoines et des fortunes) durant le délai légal.

## AVIS DES SOCIETES

### L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Mesdames, mesdemoiselles et Messieurs les Actionnaires de L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 24 mai 2012 à 15 h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « la Maison de l'Entreprise » sis aux Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2011;
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour le même exercice ;
- 3- Approbation des états financiers de la Société l'Accumulateur Tunisien ASSAD arrêtés au 31/12/2011 et des opérations spéciales visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 4- Approbation des états financiers consolidés du groupe ASSAD arrêtés au 31/12/2011 ;
- 5- Quitus à donner aux administrateurs ;
- 6- Affectation des résultats ;
- 7- Ratification de nomination d'un administrateur;
- 8- Fixation des jetons de présence ;
- 9- Questions diverses.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires, pour consultation, au siège social de la société dans le délai légal.

### L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Mesdames, mesdemoiselles et Messieurs les Actionnaires de L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire le jeudi 24 mai 2012 à 16 h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « la Maison de l'Entreprise » sis aux Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Augmentation du capital social par incorporation de réserves ;
- 2 - Modification corrélative de l'article 6 des statuts ;
- 3- Questions diverses.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

### SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société les CIMENTS DE BIZERTE sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le mardi 12 juin 2012 à 15 heures à L' INSTITUT ARABE DES CHEFS D' ENTREPRISES, LA MAISON DE L'ENTREPRISE AVENUE PRINCIPALE 1053 LES BERGES DU LAC TUNIS , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 ) Lecture des rapports du conseil d'administration sur l'activité et les résultats de l'exercice 2011.
- 2 ) Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011.
- 3 ) Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité et des états financiers de l'exercice 2011.
- 4 ) Affectation du résultat de l'exercice 2011.
- 5 ) Quitus aux membres du conseil d'administration.
- 6 ) Autorisation au conseil d'administration pour choisir les modalités de financement des projets d'investissement conformément au plan de financement proposé.
- 7 ) Fixation des jetons de présence

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société sis Baie de Sebra, Bizerte dans les délais légaux.